

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du jeudi 21 FEVRIER 2013 – 20 heures

Présents : JP BORDET, Ch. GRAND, I. SERMONDADAZ, J. HOURLIER ,
S.GUYOT-SCHMID, Ch. BURKI, L. BROUZE, R. VIELLARD , C. HUISSOUD,
M. RUFFET, N. TOUREILLE ,

Absents excusés : C. SCOTTI, qui a donné procuration à L. Brouze, B. LEMMO,
J. CHARRIERE, JL SOULAT,

Date de convocation du Conseil municipal : 16.02.2013

~~~~~

## **1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne S. Guyot-Schmid , comme secrétaire de séance.

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour présenté par Monsieur le Maire et figurant sur la convocation du 16.02.2013 :

1 - compte rendu conseil municipal

2 – Finances

2.1 – Compte administratif 2012

2.2 – Compte de gestion 2012

2.3 – Budget Primitif 2013

3 – Convention de travaux

4 – Questions diverses

Auquel Monsieur le Maire demande de rajouter le point suivant :

. étude d'opportunité du bassin versant de la Menoge

## **3 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le Conseil municipal, à l'unanimité APPROUVE le compte rendu de la séance du 31 janvier 2013

## **4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Monsieur Jean Pierre BORDET, Maire, quitte la séance ; Monsieur Christian GRAND, premier adjoint, présente au conseil municipal, le compte administratif 2012 dressé par Monsieur le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le compte administratif 2012 dont les montants sont les suivants

|                             |                  |                   |
|-----------------------------|------------------|-------------------|
| • section de fonctionnement |                  |                   |
| - recettes                  | 1 576 894.37     |                   |
| - dépenses                  | 1 201 775.25     |                   |
| - résultat 2011 reporté     | <u>18 748.45</u> |                   |
| <b>Résultat 2012</b>        |                  | <b>393 867.62</b> |

|                            |  |                     |                     |
|----------------------------|--|---------------------|---------------------|
| • section d'investissement |  |                     |                     |
| - recettes                 |  | 889 664.90          |                     |
| - dépenses                 |  | 733 207.17          |                     |
| - résultat 2011 reporté    |  | - <u>399 907.09</u> |                     |
| <b>Résultat 2012</b>       |  |                     | <b>- 243 449.36</b> |

## **5 - COMPTE DE GESTION 2012**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2012 au 31/12/2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le **compte de gestion** dressé, pour l'exercice 2012 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6 – AFFECTATION DES RESULTATS**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :  
CONSTATE, pour l'exercice 2012

|                                    |              |
|------------------------------------|--------------|
| - un excédent de fonctionnement de | 393 867.62 € |
| - un déficit d'investissement de   | 243 449.36 € |

DECIDE l'affectation

- 243 449.46€ pour couvrir le déficit d'investissement
- 150 418.26€ en report à la section de fonctionnement

## **7 – BUDGET PRIMITIF 2013**

Monsieur Christian GRAND présente au conseil municipal la proposition de budget primitif pour l'exercice 2013

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| ➤ section de fonctionnement | 1 670 768.26 |
| ➤ section d'investissement  | 2 593 249.36 |

## **8 – CONVENTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes prestations de l'association « les Brigades Vertes du Genevois » sur demande de la commune, pour différents travaux dont l'entretien des chemins ruraux de randonnées, aide à la préparation de manifestations, ... Il convient de formaliser ces interventions dans une convention qui définit la liste des travaux, les conditions d'interventions et les montants et présente le projet au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de passer une convention de travaux avec l'Association « les Brigades Vertes du Genevois » d'une durée de 2 ans, pour un montant annuel de 10 000 €, correspondant à 21 journées de travail pour la première année.

AUTORISE le Maire à signer la convention

## **9 – ETUDE D'OPPORTUNITE DU BASSIN VERSANT DE LA MENOGE**

Depuis 2008, l'ensemble des communes du bassin versant de la Menoge mène une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre un outil de gestion des eaux du bassin versant de la Menoge

L'objectif visé est une meilleure connaissance des cours d'eau du bassin versant (hydrologique, géomorphologique, hydraulique ...), l'amélioration de la qualité de l'eau de la Menoge et de ses affluents ainsi que la préservation et la valorisation de ses fonctions naturelles essentielles (autoépuration, accueil de la biodiversité, régulation des crues). Cette démarche doit à la fois répondre aux préoccupations des acteurs locaux et s'inscrire dans le cadre des objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

De nombreuses réunions des élus du bassin versant ont été organisées permettant ainsi de réaffirmer leur intérêt et leur volonté de lancer une procédure de gestion concertée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Menoge.

Lors de la réunion du 5 octobre 2012, il a été décidé :

- d'étudier l'opportunité d'un projet de gestion concertée sur le bassin versant de la Menoge ; cette étude portera sur l'ensemble du bassin versant de la Menoge et de ses affluents.
- de réaliser le dossier sommaire de candidature d'un contrat de bassin versant ou tout autre dispositif contractuel approprié, en fonction des résultats de la première étape et du choix de la procédure jugée la plus adaptée.

Pour se faire, Monsieur le Maire propose de délibérer sur une convention de prestation de service entre la commune de Lucinges et la Communauté de communes des quatre rivières ayant pour objet à la fois de désigner la Communauté de communes des quatre rivières comme structure porteuse de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge et de définir les modalités de financement de cette mission et de cette étude d'opportunité.

Il présente la convention de prestation de services à intervenir.

Il est précisé que le coût de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge est estimé entre 70 et 90 000€ HT, subventionné à 80%

Les critères de la clé de répartition sont les suivants :

- linéaire de rive : 60%
- Potentiel financier/hab. : 30%
- Nombre d'habitants : 5%
- Part fixe : 5%

Ce qui donne la clé de répartition suivante :

- Arthaz Pt Notre Dame        4.44%
- Boège                            3.20%
- Bonne                            7.67%
- Burdignin                      5.63%
- Cranves Sales                4.59%
- Habère Lullin                 4.75%
- Habère Poche                4.91%
- Lucinges                        3.05%
- Saint André de B            5.31%

- Saxel 4.74%
- Vétraz Monthoux 5.02%
- Villard 5.41%
- CC4R 39.53%

Enfin, il est rappelé que la Communauté de communes des quatre rivières (CC4R) structure porteuse de cette démarche, assurera la coordination générale et le suivi administratif et financier de cette étude. Un comité de pilotage sera mise en place afin de lancer, suivre et valider les différentes étapes de l'étude.

Monsieur le Maire demande également au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de ce comité de pilotage.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de service avec la communauté de communes des 4 rivières en vue du lancement de l'étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge.

ACCEPTE la clé de répartition telle qu'elle a été proposée et figurant ci-dessus

DESIGNE

- Monsieur Christian GRAND, comme délégué titulaire au comité de pilotage
- Monsieur Renaud VIELLARD, comme délégué suppléant au comité de pilotage

## **10 – QUESTIONS DIVERS**

Dans le prolongement des décisions précédentes, le Conseil ETUDIE

- possibilités de baliser les chemins ruraux de randonnée (N. Toureille et M. Ruffet)
- aménagement entrée du cimetière (JP Bordet et C. Huissoud)
- le système téléphonique de la Mairie (R. Viellard et JL Soulat)

## **11 – INFORMATIONS**

11.1 A l'étude : règlement de formation du personnel communal

11.2 Monsieur Grand donne la date de la prochaine fête au village : les 6 et 7 juillet 2013

11.3 Carnaval de l'école : le 22 mars 2013-02-22

11.4 Tennis : nouveau comité avec site internet qui permet de s'inscrire en ligne

11.5 Ecole : prochain conseil d'école le 19 mars

Informations sur les rythmes scolaires

Séance levée à 21H50

Le secrétaire de séance,

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Maire

S. GUYOT SCHMID

Jean Pierre BORDET